



LES GRÉVISTES DE L'IBIS BATIGNOLLES TOUJOURS DEBOUT !

RASSEMBLEMENT DE SOLIDARITÉ CE VENDREDI 30 AOÛT À 12H

Ce vendredi 30 août à 12h notre syndicat organise un nouveau rassemblement de soutien et de solidarité avec les grévistes.

N'en déplaise au groupe ACCOR et à la société STN TEFID les valeurs de solidarité restent toujours présentes dans le monde du travail.

Les grévistes sont prêt-e-s à tenir plusieurs mois pour obtenir satisfaction sur leurs légitimes revendications tant elles et ils en ont marre d'être surexploité-e-s par ce système de la sous-traitance.

Elles et elles et ils demandent avant tout à être embauché-e-es directement par l'hôtel IBIS BATIGNOLLES pour en finir avec la société mafieuse STN qui n'hésite pas à faire appel à ses délégués véreux de la CGT propreté pour tenter de casser les grèves.

Cette grève est une bataille pour la dignité humaine, contre un système d'exploitation capitaliste, raciste et sexiste mis en place par le groupe ACCOR à l'hôtel Ibis, qui transforme les corps des salarié-e-s en machine de travail, humiliées et méprisé-e-s au point où l'ancien Directeur de l'hôtel a violé en femme de chambre dans l'hôtel se croyant ainsi tout permis !

ACCOR et STN Ibis ont des draps blancs mais les mains sales

Les hôtels IBIS, qui appartiennent au groupe ACCOR, sont des établissements qui font énormément de profits notamment sur le dos des salariés de la sous-traitance.

Dans cet IBIS règne l'inégalité de traitement pour les salarié-e-s de la sous-traitance qui ne bénéficient pas du même statut social que les salarié-e-s embauché-e-s directement par IBIS Batignolles (indemnité nourriture, intéressement, participation, salaires moins élevés, primes diverses etc...). **Cette situation de dumping social est inacceptable !**

Plus grave encore, la société STN TEFID pratique, avec la complicité de l'hôtelier, le travail dissimulé, avec des cadences quasiment impossibles à respecter, particulièrement pour les femmes de chambres qui doivent effectuer 3 chambres et demie par heure sans paiement des dépassements horaires.

C'est pourquoi, dès la rentrée, notre syndicat va lancer une grande campagne médiatique avec des personnalités du monde du spectacle, de la culture et universitaires de **boycott des hôtels ACCOR**, tels que les PULLMAN, SOFITEL, MERCURE, IBIS etc.....pour dénoncer le silence assourdissant de ce groupe sur les affaires de harcèlement, de viol dans ses hôtels et sa complicité avec les négriers du nettoyage hôtelier.

Pour toutes ces raisons **les salarié-e-s de la sous-traitance de l'IBIS BATIGNOLLES** en grève illimitée depuis le Mercredi 17 juillet à 9h vous appellent à les soutenir et à participer à un rassemblement le :

**VENDREDI 30 AOÛT À 12H DEVANT L'IBIS BATIGNOLLES, (10
rue Bernard Buffet 75017 PARIS, métro Porte de Clichy)**

**REVENDICATIONS DES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ STN TRAVAILLANT A L'HÔTEL IBIS
BATIGNOLLES**

- 1 **Embauche des salariés de la sous-traitance STN GROUPE par L'hôtel IBIS BATIGNOLLES avec reprise de leur ancienneté.**
- 2 **Passage à temps complets des temps partiels et des CDD en CDI.**
- 3 **Arrêt des mutations des salariées partiellement inaptes et des mutations non justifiées de manière générale.**
- 4 **Arrêt du harcèlement par Anne Marie gouvernante IBIS Batignolles.**
- 5 **Versement d'une indemnité nourriture égale à 7,24 € par jour travaillé (2 Minimum Garanti) et d'une prime de lit supplémentaire de 2€ par lit.**
- 6 **Installation d'une pointeuse électronique infalsifiable avec remise d'un relevé horaire hebdomadaire à chaque salarié.**
- 7 **Prime de nettoyage et repassage des vêtements de travail égale à 22 € par mois (1€ par jour travaillé) et fourniture de 2 tenues de travail par an en coton.**
- 8 **Classement en catégorie B de l'ensemble des salariés de STN GROUPE.**
Femmes de chambre, équipiers : AQS1B, AQS2B après 2 ans, AQS3B après 5 ans
Gouvernantes : CE1, CE2 après 2 ans, CE3 après 5 ans
- 9 **Suppression de l'abattement illégal de 8%.**
- 10 **Suppression de la clause de mobilité.**
- 11 **Prime d'habillement-déshabillage 250 € par an.**
- 12 **Remboursement des transports à 100%.**
- 13 **Diminution cadence indicative du nombre de chambres à 2 chambres 1/ à l'heure.**
- 14 **Election de deux délégués de proximité de la société STN GROUPE au sein de l'hôtel IBIS BATIGNOLLES.**
- 15 **Paiement des salaires le 1^{er} du mois.**
- 16 **Paiement des jours de grève**

ENEZ NOMBREUX et SOYEZ SOLIDAIRES !

<https://www.lepotcommun.fr/pot/0oz7r5n8>